Procurations : La brigade territoriale mobile du pays d'aigues facilite vos démarches

1 **Faites votre procuration en ligne :**
simple, rapide, moderne
Site officiel : https://www.maprocuration.gouv.fr

2 **Avantages :**
• Gain de temps : la procuration est pré-remplie automatiquement.
• Plus besoin de remplir un formulaire papier : les gendarmes vérifieront simplement votre identité et valideront la procuration.
• Validation possible en mairie, à la brigade, dans la rue ou à domicile.

3 Procédure papier toujours possible
Vous pouvez toujours remplir le formulaire papier. Munissez-vous d'une pièce d'identité et des informations concernant votre mandataire. Les gendarmes de la brigade territoriale mobile du pays d'aigues peuvent enregistrer votre procuration au cours de leur permanence dans votre mairie.

4 **Vous rencontrez des difficultés pour vous déplacer ?**
Les personnes malades, à mobilité réduite ou dans l'incapacité de se déplacer sont invitées à se faire connaître auprès de leur mairie. La Brigade Territoriale Mobile du pays d'aigues, vous recontactera pour établir votre procuration à domicile, en EHPAD ou en structure spécialisée.

La brigade territoriale mobile du pays d'aigues reste mobilisée pour permettre à chacun d'exercer son droit de vote.